

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Simone VALOT, Maire.

Etaient présents : Claire CASENOVE, Alain CUSSEY, Jean-Marie DALOZ, Marilyne FONTANIER, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Didier PICOT, Simone VALOT.

Etaient absents excusés : Jean-Noël VALLET (*procuration à Claire CASENOVE*). Irène VANELLE (*procuration à Christine HUMBERTJEAN*) - Mathieu LINIGER (*procuration à Marilyne FONTANIER*)

Etaient absents : Yves AL-GHAZI, Marc CHEVASSU, Maxime GIRARDOT et Aurélien SPRICH.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Marilyne FONTANIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 11 mars 2025
2. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signature d'une DP
3. Règlement du marché des Artisans et Producteurs
4. Approbation des CFU (*Comptes Financiers Uniques*) 2024
5. Affectation des résultats 2024 (*Eau, Bois TVA, Assainissement, Commune*)
6. Vote des taux d'impositions 2025
7. Vote des budgets 2025 (*Eau, Bois TVA, Commune*) et autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.
8. Questions diverses : opération brioches

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Le conseil approuve le compte-rendu à 11 voix Pour.

2. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signature d'une DP

DCM 2025/010

Mme la maire informe les conseillers qu'il y a lieu de nommer un conseiller pour la signature d'une DP concernant son fils, VALOT Pascal DP 025336250009.

Madame Claire CASENOVE a été élue à 10 voix pour, Mme la Maire s'est abstenue

3. Règlement du marché des Artisans et Producteurs

DCM 2025/011

Dans le cadre de l'organisation du marché mensuel de producteurs, Mme la Maire informe que le marché aura toujours lieu de mai à octobre, le 2^{ème} vendredi du mois et de 17h à 20h et qu'il n'y a aucun changement sur le règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à 11 voix Pour le maintien de règlement.

4. Approbation des CFU (Comptes Financiers Uniques) 2024

DCM 2025/012 - Il a été procédé également à l'élection d'un président uniquement pour ce point de l'ordre du jour.

M. Jean-Marie DALOZ, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Mme la Maire informe les conseillers que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont fusionnés en un Compte Financiers Uniques (CFU).

Mme le Maire présente et commente les CFU (comptes Financiers Uniques) de 2024 des trois services : Eau, Bois TVA, Assainissement et de la commune.

Ensuite, Mme le Maire se retire et le Président de séance, M. DALOZ, fait procéder au vote de ces comptes.

Le Conseil adopte les quatre CFU (Comptes Financiers Uniques) de 2024 à l'unanimité des présents, soit :

- Eau : vote 10 Pour
- Bois TVA : vote 10 Pour
- Assainissement : vote 10 Pour
- Commune : vote 10 pour

Mme VALOT reprend la présidence de la séance

5. Affectation des résultats 2024 (Eau, Bois TVA, Assainissement, Commune)

EAU - DCM 2025 / 013

Mme la maire présente l'affectation des résultats du CFU de l'EAU comme suit :

CFU 2024	DEPENSES	RECETTES	
EAU	Excédent global (Fonct-Invest): 74 463.69 €		
Fonctionnement	54 543.74 €	87 414.36 €	Excédent : 32 870.62 €
Investissement	16 771.00 €	58 364.07 €	Excédent : 41 593.07 €
Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2024	Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 32 870.62 € ligne 002 du BP 2025 Report du solde de l'excédent d'investissement : 41 593.07 € ligne 001 du BP 2025		

Le Conseil accepte à 11 voix Pour l'affectation des résultats 2024

BOIS – DCM 2025/014

Mme la maire présente l'affectation des résultats du CFU BOIS TVA 2024 comme suit :

CFU 2024	DEPENSES	RECETTES	
BOIS TVA	Excédent global (Fonct-Invest): 131468.79€		
Fonctionnement	67 177.65 €	198 646.44 €	Excédent : 131 468.79 €
Investissement	9 323.76 €	9 323.76 €	Déficit : 0 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2024	Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 131 468.79 € ligne 002 du BP 2025		

Le Conseil accepte à 11 voix Pour l'affectation des résultats du CFU BOIS TVA 2024

ASSAINISSEMENT – COMMUNE -- DCM ° 2025 / 015

Mme la Maire rappelle au conseil que le service assainissement de la commune a été transféré à la CC Loue Lison au 01/01/2025, les résultats du service assainissement sont donc intégrés à ceux de la commune au 31/12/2024.

Mme la maire présente l'affectation des résultats des CFU Assainissement et Commune 2024 cumulés comme suit et accepte à 11 voix cette affectation.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT T CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISE R 2024	SOLDE DES RESTES A REALISE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI
			Dépenses	0,00 €	-134 794,30 €
			Recettes		207 278,27 €
INVEST	-218 096,00 €	83 301,70 €			
FONCT	368 235,43 €	218 096,00 €	57 138,84 €		
					150 139,43 €
					72 483,97 €

RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT à INTEGRER suite à dissolution du budget annexe

	Ø transférés à CC				
INVEST	-854,10 €		-2 934,97 €		0,00 €
FONCT	-21 424,27 €		53 957,90 €	Ø transférés à CC	32 533,63 €
	-22 278,37 €				28 744,56 €

RESULTATS CUMULES A PRENDRE EN COMPTE

				Dépenses		
INVEST	-218 950,10 €		80 366,73 €	0,00 €	0,00 €	-138 583,37 €
FONCT	346 811,16 €	218 096,00 €	111 096,74 €	0,00 €	Recettes	239 811,90 €
	127 861,06 €				À inscrire ligne 001 du BP	101 228,53 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de
Le résultat de fonctionnement cumulé est de

-138 583,37 €
239 811,90 €
101 228,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (Le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2024	239 811,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		138 583,37 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		101 228,53 €
Total affecté au c/ 1068 :		138 583,37 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

6. Vote des taux d'impositions 2025

DCM 2025 / 016

Mme la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,

Le Conseil :

* décide, à 9 voix pour et 2 abstentions une augmentation de 1% pour l'année 2025, soit :

Les taux 2025 sont les suivants :

- . Taxe Habitation : 17.28 % (17.11 % en 2024)
- . Taxe Foncière (bâti) : 30.57 % (30.27 % en 2024)
- . Taxe Foncière (non bâti) : 17.00 % (16.83 % en 2024)

* charge la Maire :

- . de notifier cette décision aux services préfectoraux
- . de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

7. Vote des budgets 2025 (Eau, Bois TVA, Commune) et autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

DCM 2025/017 Mme le Maire présente et commente les budgets primitifs 2025 des services Eau, Bois TVA. Et de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité soit à 11 voix Pour, adopte ces trois budgets et autorise Mme la maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5% en fonctionnement et investissement.

8.Questions Diverses.

- Opération brioches : des conseillers vendront les brioches pour l'ADAPEI le week-end du 12 avril.
- Inauguration de l'arborétum : fête de la nature, les animations seront prévues toute la journée du 24/05/2025 de 9h30 à 17h, elles seront à destination de tous les habitants de Liesle, grands et petits. Retrouvez l'information sur le site internet de Liesle "agenda".
- le recrutement d'employé communal pour la saison estivale est en cours.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h15.

Liste des délibérations de la séance du 10 avril 2025

<u>NUMERO</u>	<u>INTITULÉS</u>
2025/010	Désignation d'un membre du conseil municipal pour signature d'une DP
2025/011	Règlement du marché des Artisans et Producteurs
2025/012	Approbation des CFU (<i>Comptes Financiers Uniques</i>) 2024
2025/013	Affectation des résultats du CFU de l'EAU 2024
2025/014	Affectation des résultats du CFU BOIS TVA 2024
2025/015	Affectation des résultats des CFU Assainissement et Commune 2024 cumulés
2025/016	Vote des taux d'impositions 2025
2025/017	Vote des budgets 2025 (<i>Eau, Bois TVA, Commune</i>) et autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
FONTANIER Marilyne Secrétaire		VALOT Simone Maire	